



Achat maison avant vente suite succession

Par **IFABRE**, le **20/03/2013** à **19:41**

Bonjour
La succession de mon époux vient de se clore partiellement. Reste une maison que je vais mettre en vente sous peu avec l'accord de mon fils héritier. Je désire néanmoins ne pas attendre pour en acheter une autre. Au niveau fiscal quels sont les risques ?
Merci de votre réponse

Par **kataga**, le **21/03/2013** à **08:12**

Bonjour,
Avez-vous posé la question au notaire en charge de la succession ? que vous a-t-il répondu ?

Par **trichat**, le **02/04/2013** à **08:42**

Bonjour,
S'agissait-il de votre résidence commune et en conséquence de votre habitation principale?
Etait-ce un bien commun (acquis pendant votre vie commune)?
Et lors du décès de votre mari, quelle option avez-vous choisi? Usufruit ou autre?
Cordialement.

Par **amajuris**, le **02/04/2013** à **17:07**

bjr,
je ne comprends pas bien la question et ne vois pas les risques au niveau fiscal.
à moins qu'il ne s'agisse de taxe sur la plus value en cas de vente d'un bien immobilier autre

que résidence principale ce que vous ne mentionnez pas.rncdt

Par **trichat**, le **02/04/2013** à **18:00**

A mon avis, ça concernerait plutôt l'imposition des plus-values immobilières. C'est la raison pour laquelle IFABRE doit donner quelques informations complémentaires.rnrnCdt